

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 18 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 18 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2024

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, MARCELLOT Sandra, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain,

Excusé : MOREL Jean Claude,

Absents : DE QUEIROS Cédric, FAVRE Valéry, COSTE Joël.

Mr Michel BOURE a été désigné secrétaire de séance.

1-9	Engagement dépenses d'investissement Préalablement vote budget 2024	Adoptée à l'unanimité
-----	--	-----------------------

Commune de St Georges la Pougé

DELIBERATION N° 2024-9

EN DATE DU 18 MARS 2024

Concernant autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 18 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2024

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, MARCELLOT Sandra, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain

Excusé : MOREL Jean Claude

Absents : COSTE Joël, FAVRE Valery, DE QUEIROS Cédric

Mr BOURÉ a été désigné secrétaire de séance.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption

Il est proposé au conseil municipal :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits

COMPTES	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
D 21	338 000	84 500
TOTAL	338 000	84 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Mme la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements à concurrence de 84 500€ jusqu'à l'adoption du budget 2024

La Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait le 19 mars 2024

La Maire,



Delphine POITOU

Le secrétaire,



Michel BOURE

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
19/03/2024 et de la
publication le 19/03/2024*